

Mise en œuvre de mesures préventives après le décès brutal d'un jeune de 17 ans suite à une méningite à Narbonne

Un jeune homme de 17 ans est décédé brutalement hier dans le secteur de Narbonne des suites d'une infection invasive à méningocoque. A ce stade des investigations épidémiologiques en cours, ce cas est considéré comme isolé. Le germe étant très fragile dans l'environnement, les risques de transmission sont très faibles. De façon préventive, l'ARS prend contact actuellement avec les personnes de son entourage identifiées comme à risque, pour qu'elles bénéficient d'un traitement antibiotique préventif.

Suite au signalement de ce cas de méningite invasive à méningocoque ayant entraîné le décès brutal d'un jeune homme âgé de 17 ans près de Narbonne, les services de l'Agence régionale de santé interviennent actuellement auprès des personnes ayant été en contact de proximité avec ce patient avant son décès. A ce stade, une vingtaine de personnes ont été appelées à prendre contact rapidement avec leur médecin traitant pour recevoir un traitement antibiotique préventif. Il s'agit des personnes ayant eu des contacts étroits, rapprochés et prolongés (face à face à moins d'un mètre pendant 1h) **durant les 10 jours** qui ont précédé la maladie soit depuis le 27 janvier dernier. Le germe étant très fragile dans l'environnement, les risques de transmission sont très faibles. Il n'y a pas lieu de procéder à une désinfection des locaux, ni de prescrire de traitement préventif à des personnes ayant eu des contacts occasionnels avec la personne malade.

Les méningocoques sont des bactéries normalement présentes dans la gorge et le nez de nombreuses personnes qui le plus souvent n'entraînent pas de maladies particulières. Dans certains cas, ces bactéries peuvent provoquer des maladies très graves comme les méningites ou les septicémies. Elles se transmettent d'une personne à une autre par la toux ou par un contact étroit ou prolongé avec une personne malade ou porteuse de la bactérie.

Une fièvre élevée mal tolérée et/ou des taches rouges ou violacées (purpura) sur la peau, une confusion sont les signes qui peuvent notamment laisser suspecter une infection invasive à méningocoque. Au moindre doute, il faut contacter en urgence son médecin traitant ou le 15.

Depuis le 1er janvier 2025, la vaccination contre les infections à méningocoques ACWY et B devient obligatoire pour les nourrissons. La vaccination contre le méningocoque C, déjà obligatoire, sera remplacée par celle contre les méningocoques ACWY, tandis que la vaccination contre le méningocoque B, jusqu'ici fortement recommandée, devient également obligatoire. Cette évolution des obligations vaccinales fait suite aux recommandations de la Haute Autorité de santé et au décret du 5 juillet 2024 relatif à l'obligation vaccinale contre les méningocoques de type B et ACWY. Elle figure dans la mise à jour du nouveau calendrier vaccinal. Cette nouvelle obligation vise à mieux protéger les nourrissons contre ces infections graves, en réponse à une recrudescence préoccupante observée ces dernières années.